

**Extrait du compte rendu de la deuxième séance
du vendredi 15 novembre 2013**

Projet de loi de finances pour 2014 (deuxième partie)

Après l'article 60 : Fiscalité du numérique

[M. le président](#). La parole est à M. le ministre délégué.

[M. Bernard Cazeneuve](#), *ministre délégué*. Le sujet de la fiscalité du numérique se décline à plusieurs niveaux. Premièrement, nous avons engagé une réflexion très forte au plan international, au sein de l'OCDE, dans le cadre du dispositif *Base Erosion and Profit Shifting*, sur l'érosion des bases fiscales. Sur ce sujet important, la France a pris la tête d'un certain nombre de combats pour que l'activité numérique soit enfin taxée comme elle doit l'être. En effet, au-delà de la question de l'établissement stable, des critères peuvent être élaborés, permettant la fiscalisation des activités numériques qui doivent en faire l'objet. Deuxièmement, à partir du 1^{er} janvier 2015, entreront en vigueur des dispositions européennes : tel était l'objet de la réflexion engagée dans cet hémicycle par Pascal Cherki, qui mérite d'être en permanence évaluée et éventuellement complétée. Il me semble qu'il est toujours préférable de compléter des dispositions après leur entrée en vigueur et leur évaluation plutôt que de le faire avant. Troisièmement, des actions sont d'ores et déjà engagées par notre administration ; elles sont couvertes par le secret fiscal, donc je ne peux en parler, mais elles témoignent de notre volonté de faire en sorte que les choses bougent.

Je proposerai au président Carrez que nous puissions, avec Mme Pellerin, nous rendre devant la commission des finances pour expliquer tout ce que nous faisons en ce qui concerne la fiscalité du numérique, à tous les échelons que je viens d'évoquer...

[M. Pascal Cherki](#). Très bien !

[M. Bernard Cazeneuve](#), *ministre délégué*. ...ce qui permettra d'avoir une photographie complète et, éventuellement, de prévoir des clauses de revoyure, pour que l'on puisse vous rendre compte de la manière dont évoluent nos négociations. Cela permettra aussi de travailler en relation étroite avec les parlementaires, qui sont très mobilisés. On a parlé du rapport d'Éric Woerth et de Pierre-Alain Muet. Le rapporteur général a lui-même évoqué à plusieurs reprises ces questions. Peut-être pouvons-nous consacrer une séance de travail à ces matières devant la commission des finances.

[M. le président](#). La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

[M. Pierre-Alain Muet](#). Je veux également dire un mot de la fiscalité du numérique. M. le ministre a parfaitement raison de souligner l'importance de ce sujet, car les entreprises du

numérique se sont d'emblée construites en utilisant toutes les failles des législations nationales. C'est pourquoi elles sont très actives en matière d'optimisation fiscale. De surcroît, une des spécificités du numérique tient au fait que l'activité des entreprises est difficile à localiser. Il faut parvenir à instituer un impôt sur les entreprises qui ait un sens, ce qui est le cas de l'impôt sur les sociétés, dans la mesure où il porte sur les résultats. La démarche, tant du Gouvernement que celle engagée au plan international, consiste à affirmer l'importance de redonner un sens à l'impôt sur les sociétés, y compris sur le numérique. Il faut à la fois corriger des failles dans les législations nationales et internationales et avancer sur la notion d'établissement stable, virtuel, à l'échelle mondiale. À l'échelle européenne, nous avons la chance de disposer de la proposition d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés, qui pourrait être rendue obligatoire pour le secteur du numérique, ce qui résoudrait une bonne partie des problèmes. On peut donc, à l'échelle européenne – je ne parle pas de l'échelle nationale – avancer assez rapidement sur le sujet, et je salue la proposition du ministre de poursuivre nos échanges sur cette question.